à trois heures de l'après-midi, dans une salle de la Mairie, à l'adjudication au rabais, et sur soumissions cachetées, des fournitures ci-après :

Couvertures gris beige, grandes, 300; toile à paillasses, 1250 mètres; toile blanche pour chemises de femme, 2500 mètres; cretonne de ménage, 1500 mètres; cretonne blanche tissée pour chemises d'hommes, 1500 mètres; viande, 15000 kilog.; cercueils, 200.

On peut prendre communication des conditions au secrétariat de l'établissement, rue Nain, 47. On est prié de désigner sur l'enveloppe, l'article pour lequel il aura été soumissionné.

Une adjudication importante aura lieu lundi 17 novembre prochain, à 9 heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel de Ville. Cette adjudication a trait aux fournitures nécessaires à l'approvisionnement des hospices de Roubaix pour l'année 1891. Des affiches donnant le détail des fournitures ont été placardées en ville.

Les soumissions devront être faites sur papier timbré et remises au secrétariat de l'hospice, au moins un quart d'heure avant l'adjudication et à défaut, elles seront reçues jusqu'à l'ouverture par l'Administrateur, présidant ladite adjudication. La souscription devra indiquer l'objet pour lequel on soumissionne. Toute soumission remise après l'ouverture de la séance sera considérée comme nulle et non avenue.

Le cahier des charges et conditions ainsi que les échantillons sont déposés au secrétariat de l'hospice civil, rue de l'hospice, 9.

La propriété foncière. — A l'audience des criées du mercredi 5 novembre, au tribunal civil de Lille, ont été mises en vente :

Trois maisons à usage de journaliers, sises à Roubaix, rue de la Vigne, mises à prix 3.000 fr., adjugées 35,650 fr. à Me Flamen.

On n'a pu adjuger, faute d'enchères, les propriétés suivantes :

Une maison à usage d'habitation, avec atelier, sise à Roubaix, rue Solférino, 25, mise à prix, 5,000 francs.

Un bloc de cinq maisons, dont une front à la rue Solferino, 64, à Roubaix, et les autres dans la cour, d'un revenu annuel de 600 francs, mis à prix 5,000 francs.

Le vol de la rue d'Isly. — Nous avons dit qu'un vol de bijoux avait été commis chez M. Mathieu, marchand-épicier à l'angle des rues St-Roch et d'Isly. Ce vol est beaucoup plus important qu'on ne l'avait cru tout d'abord et ne se borne pas à trois montres en argent. Voici le détail des objets volés : une montre en or avec chaîne de même métal composée de chainettes à anneaux coulants ; une paire de boucles d'oreilles en or avec perles fines; une paire de boucles d'oreilles en or avec brillants et incrustations; une croix en or garnie de perles blanches.

Il y a lieu de remarquer qu'étant donnée l'audace avec laquelle les voleurs ont opéré, on peut croire qu'ils connaissaient parfaitement la maison.

Un accident, rue Daubenton. — Un voiturier de Lannoy suivait, mercredi matin, vers huit heures, la rue Daubenton, conduisant un camion chargé de balles de laine, lorsqu'il s'aperçut que plusieurs gamins se tenaient accrochés à l'arrière train de sa voiture.

Il prévint ces enfants d'avoir à se retirer, mais ceux-ci ne tinrent aucun compte des avertissements du voiturier et ils y répondirent par des insultes.

Ceci dura quelques instants: mis à bout, le conducteur sauta à bas de son siège et courut vers les gamins qui ayant remarqué son arrivée avaient cru prudent de prendre la fuite. Un seul, d'une dizaine d'années, Louis Vermeulen, était resté à la place qu'il occupait et poussait des cris désespérés.

En se tenant suspendu il avait passé la main entre les balles de laine et la corde qui les tenait fixées et il lui était impossible de se dégager. Le conducteur aida l'enfant à se retirer de cette position critique, mais les efforts qu'il avait faits, lui avait arraché toute la peau de la main et il avait une large déchirure entre l'index et le medium de la main droite. Le petit blessé après avoir reçu des soins dans une maison voisine, a été reconduit chez ses parents rue des Sept-Ponts.

Une bagarre dans un cabaret. — Mardi soir, une scène de violence s'est produite dans l'estaminet des *Trois Canariens*, rue Watt, tenu par M. Demoor. Sept ou huit individus, étrangers au quartier, étaient venus s'installer et ils avaient proposé de faire une partie de boules.

Ils s'amusaient depuis quelques instants seulement quand une discussion s'éleva. Des gros mots aux coups de poing il n'y a qu'un pas et bientôt une bagarre en règle eut lieu. Les joueurs s'empoignèrent et les coups tombaient drus comme grêle.

Voulant mettre bon ordre dans son établissement, le cabaretier s'adressa au premier venu et lui intima l'ordre de sortir. Il dut même employer la force, mais l'individu en se défendant tomba dans la vitrine dont les vitres volèrent en éclats

La police étant venue, l'auteur des dégâts a été conduit au poste de la rue des Arts où après avoir payé les dégâts commis, il a été mis en liberté. Il n'en a pas moins fait l'objet d'un rapport.

Un homme grièvement blessé. — Dimanche soir, en rentrant chez lui rue des Longues-Haies, cour Mulliez, n° 2, un jeune homme de 23 ans, nommé Louis Lambersy, a glissé dans le corridor de sa maison. Il tenait à la main un verre de lampe et dans sa chûte il s'est fait une coupure à l'index de la main droite.

Le jeune homme n'avait pas attaché d'importance à cette blessure qu'il s'était contenté de panser. Lundi matin l'enflure commença à se déclarer et mardi tout le bras était atteint.

Le blessé se décida alors à envoyer chercher un médecin qui a déclaré que la blessure était très grave et il a ordonné au jeune homme de se rendre aussitôt à l'Hôtel-Dieu.

Tombé d'un échafaudage. — Mercredi matin, vers dix heures, un manœuvre de maçon, Adolphe Meulisse, était monté sur un échafaudage, lorsque, s'étant penché trop en avant pour avancer des matériaux à un de ses camarades, il perdit l'équilibre et fut précipité d'une hauteur de plusieurs mètres.

Il tomba sur un sommier en fer qui lui fendit la lèvre supérieure. Il reçut, en outre, des contusions par tout le corps. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Derville, il a été reconduit à son domicile, estaminet Lempereur, rue des Longues-Haies.

Un accident, rue Neuve. — Un ouvrier terrassier, Léon Mourmant, en passant, mercredi matin, dans la rue Neuve, a buté contre les rails du tramway à vapeur et est tombé.

Au moment où il se relevait est arrivé un tombereau de charbon, et le pauvre ouvrier a été atteint par les roues. Il a reçu des contusions à la figure et a eu les genoux grièvement écorchés. Après avoir reçu les soins d'un médecin il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Une chûte, rue de Tourcoing. — Une femme d'une quarantaine d'années, Mme Maes, traversait, mardi soir, la rue de Tourcoing, à la hauteur de la rue Saint-Maurice, quand elle fut accrochée par une voiture de place qui n'était pas pourvue de l'éclairage réglementaire. La pauvre femme fut renversée et reçut à la tête une blessure qui lui fit perdre beaucoup de sang. Elle a été relevée par un mécanicien de la rue Darbo, qui s'est offert à la reconduire chez elle.

Quant au cocher auteur de l'accident, il a continué sa course sans répondre aux appels réitérés des passants.

Une agression au Beau Chêne. — Les rôdeurs qui semblent se donner rendez-vous dans cet endroit deviennent de plus en plus nombreux et il serait temps qu'on se décidât à prendre des mesures énergiques pour assurer la sécurité des promeneurs. Un voyageur de commerce, M. Emile Hoffmann, qui suivait, mardi soir, vers six heures et demie, le chemin de halage, fut accosté à quelques mètres de la passerelle du Beau Chêne, par deux jeunes gens qui lui proposèrent de porter le paquet qu'il tenait à la main.

M. Hoffmann ne répondit pas, mais il reçut, au même moment, une formidable poussée qui le fit tomber; il reçut même une blessure au dessus de l'œil droit. Les deux chenapans l'injurièrent de belle façon et on assure que l'un d'eux aurait même menacé de jeter le voyageur dans le canal.

M. Hoffmann a remarqué que l'un des deux jeunes gens avait un foulard rouge vif ; tous deux avaient un accent étranger prononcé ; ils paraissaient être légèrement ivre: plainte a été portée.

Deux précoces voleurs. — Un vol de plomb et de zinc avait été commis dans l'établissement de M. Lepoutre, rue Darbo. Malgré de minutieuses recherches, les voleurs n'avaient pu être retrouvés.

Poussés par l'impunité, ils voulurent revenir à la charge, mais, cette fois, ils furent découverts. M. Lepoutre envoya à la police le signalement et les noms des voleurs qu'on n'avait pu prendre sur le fait, mais dont la culpabilité était flagrante. Ce sont deux jeunes enfants d'une dizaine d'années: l'un se nomme Charles Hœlylis et habite la cour Paul Decrême rue de la Barbe d'Or; le second demeure à l'estaminet tenu par M. Desprez, rue de Menin. L'agent de sûreté Calonne a arrêté mardi soir chez leurs parents ces deux précoces vauriens et tous deux ont été dirigés sur la prison de Lille.

Un vol, rue des Longues-Haies. — Un ouvrier tisserand de la rue Watt, M. Etienne Béghin, en rentrant chez lui, dimanche soir, constata la disparition d'un bijou appartenant à sa femme et que celle-ci avait sur elle quelques instants auparavant. Il se rappela que, dans l'après-midi, ils s'étaient arrêtés tous deux dans un estaminet de la rue des Longues-Haies, tenu par François M...; une dispute avait eu lieu dans le café et Mme Béghin, en voulant fuir, avait été bousculée par un individu qu'elle connaissait de vue mais dont elle ignorait le nom.

Elle fit remarquer cette particularité à son mari qui se mit à la recherche de l'inconnu et le trouva, mardi soir, au moment où il rentrait chez lui dans une cour de la rue de Beaurewaert.

En entrant dans la maison de cet individu il remarqua la broche de sa femme sur la cheminée. Le voleur qui se nomme Carlos B... et est employé dans un établissement du boulevard Gambetta, a prétendu l'avoir trouvée dans la rue du Curoir, mais M. Béghin ne s'est pas contenté de cette explication et il a porté plainte.

Un vol, rue de la Paix. — Mardi vers sept heures du soir, M. Muylaert, d'Herseaux, passait avec sa voiture dans la rue de la Paix quand il rencontra un entrepreneur de charpenterie, M. Louis Callewaert qui l'invita à entrer dans un estaminet voisin. Les deux amis restèrent environ dix minutes au café.

Lorsque M. Muylaert sortit, il aperçut un jeune garçon d'une quinzaine d'années qui, à sa vue, s'enfuit à toutes jambes vers la rue du Collège. Mis en éveil par cette fuite, M. Muylaert monta dans sa voiture et constata la disparition de son pardessus et d'une paire de bottines qu'il devait remettre à un de ses clients à Wattrelos. Il fouetta son cheval tandis que M. Callewaert courait à la poursuite du voleur, mais celui-ci est resté introuvable.

La classe 1889. — Voici la liste des jeunes soldats de la classe 1889 dont les ordres d'appel sont à leur disposition à la gendarmerie :

145e de ligne, à Maubeuge : Gustave Samoy, Roubaix-Ouest ; Edouard Bartholomens, id.; Henri Deveugle, id. ; Théophile Ribbons, Lannoy ; Ildephonse Carlier, Roubaix-Ouest ; César-J. Lecomte, id.; Napoléon Deleplanque, id.; Louis Decottignies, id.; Jules Destieu, id. ; Victor Lecomble, id. ; Ildephonse Desmoor, Roubaix-Est.

145e de ligne à Maubeuge, Jean-Baptiste Lepers, Roubaix-Est ; Louis Catteaux, id. ; Charles Louis Delcul, id.; César Bekaert, id.; Fidèle-Armand Marlière, id.; Herrman Jean-Baptiste Constant Toulet, id.; François Vanassche, id. ; Jules Jean-Baptiste Guiot, id.; Henri-Désiré Lerouge, id.; François Houset, id.; Gustave-Charles Hibon, id. ; Jean-Baptiste Sandra, id.; César Desvennin, id.

145e de ligne, à Maubeuge : Emile-Louis Nuteau, Roubaix-Est ; Adolphe Nys, id.; Narcisse Catel, id.; Louis Croin, id.; Jean Soudan, id.; Henri-Joseph Vandenbulette, id.; Léon-Victor Quindez, id.; Pierre Demey, id.; Augustin-André-Joseph Selosse, Roubaix-Ouest ; François Laëon, Roubaix-Est; Albert-Etienne Doutreligne, id.; Emile-Joseph Crépel, id.; Alfred-Désiré Vandenabeele, id.; Louis-Henri-Joseph Vanwooren, id.; Cécilien-Jules Dutilleul, id.;

145e de ligne à Maubeuge : Jean-François Desnoulet, Roubaix-Est; Urbain-François-Joseph Nille, id; Juste-Théodore Goube, Roubaix-Ouest; Henri-Joseph Lorthiois, id.; Benjamin Wastel, id.; Fidèle Porta, id.; Désiré Delbarre, id.; Julien-Victor Balot, id.; Auguste Desmet, id.; Hippolyte Willaert, id.; Jean Van Remoutières, id.; Louis Leveugle, id.; Jules-Joseph Magin, id.; Alexandre Decomble, id.; Léon-François Callenaere, id.;

145e de ligne, à Maubeuge : Napoléon Lambricq, Roubaix-Ouest ; Eugène-Auguste Pierens, id. ; Henri Lequenne, id.; Victor-Louis Honoré, id.; Henri-Joseph Dupont, id. ; Henri-François Selosse, id. ; Jean-Edouard Foulon, Roubaix-Est ; Jules Brugon, id. ; Gaston-Joseph Marlot, id. ; Edouard Verhenneman, id. ; Omer-François-Joseph Michez, id. ; Louis Lechantre, id. ; Henri Ottevaere, id. ; Georges-Joseph Belmère, id.; Henri-Jean-Baptiste Renaud, id.

145e de ligne à Maubeuge : J.-B. Yoet, Roubaix-Est; F. Dequick, id.; Louis Somain, id.; Alphonse Olivier, id.; Albert-Henri-Louis Fossier, id.; J.-B.-Eugène Boulanger, id.; Edouard Monsart, id.; Charles-Alexandre Dupureur, id ; Jean-Louis Degufroy, id.; Emile Dujardin, id.; Théodore Vancommelbecque.

145e de ligne à Maubeuge: Joseph-Henri Herbeaux Roubaix-Est ; Jules Nuttin, id. ; Victor Carnoye, id.; Henri Felu, id.; Désiré Auguste Degrène, id.; Denis Demulier, id.; Georges Jules Laurent, id.; Richard Pluquet, id.; Louis Crochon, id.; Jean Auguste Imbrecht, id.; Théodore Jules Pruvost, id.; Eugène Hubert, id.; Clément-Joseph Daye, id.; Edmond-Désiré Deblicquy, id.

145e de ligne, à Maubeuge : Ernest-Eugène-Aucher Denis, Roubaix-Est; Joseph Lepers, id ; Pierre-Auguste Vandewynkel, id.; Emile-Joseph Goutière, id.; Alphonse Willanniez, id.; François-Joseph Leroy, id.; J.-B. Savary, id.; Jules Vanmansart, id.; Fidèle Marchand, id.; Louis Massez, id.; Jules Baly, id.

73e de ligne à Hesdin : Augustin Bolle, Roubaix Ouest ; Charles Helynck, Roubaix-Est; Fidèle-Floris Leplat, id.; Henri Dupriez, id. ; Alexandre-Hubert-J.-B. Couthier, id. ; Pierre Vanhoorde, id.; Arthur Desbonnet, Roubaix-Ouest.

73e de ligne à Béthune: Jules-Albert Delhaye Roubaix-Ouest; Joseph Inglebert, id.; Georges-Henri-Adolphe Trognée, id.

73e de ligne à Hesdin : Paul-Gaspart Delerorte, Roubaix-Ouest ; Louis-Auguste Bernard, id.; Désiré-Henri Krabanski, id.

73e de ligne à Béthune: Jean-Baptiste Willems, Lannoy ; George-Auguste Dubar, id. ; Eugène Jouvenaux, id.

5e compagnie d'ouvriers d'artillerie à Douai : Albert Deleporte, Roubaix-Ouest.

21e dragons à St-Omer : Auguste Dubar, Roubaix-Est; Emile-Gustave Delobel, id.

15e d'artillerie à Douai : Emile-Jules Huyghe, Roubaix-Ouest; Henri Keirsbulck, id.; Alfred Dubus, Lannoy; Florentin Ponthieu, Roubaix-Ouest; Jean-Baptiste Selosse, id.; Jean Wagner, id.

27e d'artillerie, à Douai : André Grouin, Roubaix-Est; Charles-Joseph Parent, Roubaix-Ouest; Xavier-Charles Parent, id.; Gustave Demuynck, id.; Charles Marchand, Lannoy; Jean-Louis Silence; Roubaix-Ouest; Pierre-Henri Lemaire, id.

Wattrelos. — Le Conseil municipal s'est réuni mercredi soir ; nous donnons plus loin le compte-rendu de la séance.

Willems. — Un fait assez extraordinaire vient de se produire dans cette commune. Depuis le 8 octobre dernier, il est mort quatre personnes qui réunissent ensemble le chiffre respectable de 347 ans, savoir Mme Delattre 86 ans, M. Louis Descamps 90 ans ; Mme Jonville 89 ans, Mme Cattaux 82 ans. La chose est assez rare pour mériter d'être signalée.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

La « Roubaisienne » nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Les membres actifs de la *Roubaisienne* sont invités à assister au punch gratuit offert par la caisse de la Société, samedi prochain 8 courant, à l'occasion du départ des conscrits de la classe.

» Ce punch aura lieu dans la salle de M. Philémon, rue Pierre-Motte, à 9 heures du soir.

» Les conscrits de la *Roubaisienne* voudront bien donner au secrétaire, en arrivant à la réunion la désignation des corps de troupe dans lesquels ils sont versés.

» N.-B. — Il ne sera pas envoyé de convocation. »

Société des Francs-Tireurs Roubaisiens. — La commission de cette société a, dans sa séance du 2 novembre dernier, décidé qu'une assemblée extraordinaire aurait lieu, dimanche prochain, 9 novembre, pour le renouvellement de la Société, à dater du 1er janvier 1891.

A cet effet, la présence de tout sociétaire est indispensable et obligatoire. Dans cette assemblée seront discutés les termes d'un nouveau bail. La réunion au local de la Société « Casino de la Perche », boulevard de Metz, est fixée à 6 heures très-précises du soir.

Madame ROUSSEAUX, (*dentiste diplômée de l'Ecole dentaire de Paris*), s'occupe spécialement des soins de la bouche et de la guérison des dents. Obturation et aurification tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures.

Rue du Collège, 37, Roubaix.

46946—23526

Lyon (Rhône), le 12 avril 1890. — Votre **Baume Victor** est souverain; grâce à quelques frictions que je continue à faire, je ne ressens plus de douleurs. Je vous autorise à publier ma lettre. (Sig. lég.) Mme Ve BIRNAUD, 27, pl. de la Croix-Rousse.

24578d

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui.

20642—41910

Eau de table sans rivale. — A la dose d'une bouteille par jour et par personne, notre Eau minérale naturelle de Vals, source « Les Célestins » autorisée par l'Etat et approuvée par l'Académie de Médecine, est souveraine pour prévenir et même pour guérir les maladies du tube digestif, des reins et de la vessie. Envoi de 50 bouteilles contre mandat de 15 francs adressé à l'administration du journal. Port en sus. 9

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

LA CONSOLATION DE BÉBÉ

Bébé pleure et ne veut à tout prix se lever;
Elle est si froide l'eau dont on va le laver!
Mais d'un magique mot, sa bonne a fait trouvaille.
Viens, aujourd'hui Bébé, c'est au savon Ferraille:

Savonnerie FERRAILLE Aîné

à CROIX, près Roubaix. 24589d

TOURCOING

Le jubilé de M. le chanoine Peenaert. — « Vers 1260, écrit l'historien de Tourcoing, M. Ch. Roussel-Defontaine, une dame riche et pieuse Mahaut de Guisnes, tante d'Arnould, seigneur de Tourcoing, touchée du dénuement dans lequel les ouvriers de notre ville se trouvaient lorsqu'ils étaient parvenus à la vieillesse, donna à la communauté des *pauvres de la parroche de Torcoing feules viéus et cartiers*, cinq bonniers et demi de terre, pour les *proufits* être répartis entre eux par le *pourveance* du prêtre et des échevins de Tourcoing. »

Telle fut l'origine éloignée du Monastère de Notre-Dame des Anges qui, depuis 1630, confié aux religieuses franciscaines, et après avoir servi longtemps de refuge hospitalier pour la vieillesse, est devenu l'un des établissements d'éducation de jeunes filles les plus prospères de la région.

En 1840, un jeune prêtre, M. l'abbé Hilaire Peenaert, était désigné comme aumônier de la communauté de Notre-Dame des Anges, et sa sage et prudente direction n'a pas peu contribué à assurer le développement réellement exceptionnel pris, depuis, par cette maison.

A cette époque, le couvent de Notre-Dame des Anges avait encore la double affectation d'hospice et de pensionnat et il occupait les locaux bien connus de la rue de Tournai. Mais ces locaux devenant trop exigus, il fallut, quelques années plus tard, scinder l'établissement : les sœurs de l'Enfant-Jésus se chargèrent de l'hospice et les Dames franciscaines entraient, vers 1853, dans le monastère qu'elles avaient fait ériger rue du Sentier et qui devait, désormais, servir de maison d'éducation.

C'est pendant la construction et les agrandissements successifs de cet établissement que le saint prêtre trouva à exercer son zèle infatigable, son sens pratique, son dévouement à toute épreuve. Dieu sait quelles difficultés innombrables il eut à surmonter : mais ce qui n'est un secret pour personne, ce sont les services signalés qu'il a rendus, pendant sa longue carrière, à cette communauté dont il avait la direction. Aussi l'autorité diocésaine tint à récompenser ces services en accordant à M. l'abbé Peenaert, en 1884, le titre de chanoine honoraire de la métropole de Cambrai.

Avec les ans, M. le chanoine Peenaert touche à sa 77e année, les infirmités sont arrivées, mais si le corps est réduit à l'inaction, l'intelligence a conservé toute sa lucidité et M. le directeur, ainsi qu'on l'appelle, est toujours resté l'homme de bon conseil dans toutes les circonstances difficiles. Il a trouvé dans M. l'aumônier Ch. Decottignies un coadjuteur dévoué et il vit dans cette maison qu'il a vu grandir et qu'il a faite si prospère, entouré du respect et de l'affection de tous.

Cinquante ans ont passé depuis l'époque où ce poste de confiance a été donné à M. le chanoine Peenaert et cet anniversaire a amené, mercredi, une touchante manifestation de la reconnaissance la plus vive et la mieux méritée. Religieuses, anciennes élèves, jeunes filles fréquentant actuellement l'établissement, toutes ont eu à cœur de fêter dignement, en cette occasion, leur cher et vénéré directeur. Fête intime, comme il convient à ces véritables réunions de famille, mais de nombreux détails ont transpiré et sont venus jusqu'à nous. D'ailleurs, un jubilé de ce genre est chose assez rare pour être mentionnée d'une façon spéciale.

Le monastère de Notre-Dame des Anges présentait donc, hier mercredi, l'aspect le plus animé et le plus joyeux : partout des fleurs à profusion, partout une décoration dont la sobriété ne nuisait en rien au bon goût qui l'avait inspirée. La magnifique chapelle de l'établissement avait été ornée ainsi qu'aux grandes solennités : les cloîtres étaient tendus de draperies et couverts d'oriflammes en gaze blanche et bleue du plus gracieux effet, ça et là des cartouches avec les initiales H P, des devises allégoriques et les dates mémorables de la vie sacerdotale du jubilaire.

Afin de perpétuer le souvenir de la fête plusieurs cadeaux avaient été offerts à M. le chanoine Peenaert : deux candélabres en bronze doré, et deux grands vases en faïence de Sarreguemine, d'un véritable cachet artistique, produit de souscriptions entre les anciennes élèves du pensionnat; une garniture d'autel en velours rouge et le luminaire, don d'anonymes; une chape, une étole et un voile en drap d'or, offrande des élèves, et enfin, un magnifique portrait de M. Peenaert, d'un artiste de Douai, M. Cellier, que par une délicate attention, les religieuses de la communauté avaient fait peindre pour la circonstance. Le cadre en vieux chêne, d'un grand style, porte au fronton les armes des Pontifes Pie IX et Léon XIII, et sur les côtés, celles des cinq prélats qui se sont succédés à l'archevêché de Cambrai, durant la carrière ecclésiastique du jubilaire dont quelques médaillons rappellent aussi les époques principales. Au bas, une dédicace : « A Monsieur le chanoine Peenaert, en souvenir de ses noces d'or, ses filles reconnaissantes. »

Mais revenons à la fête. Des ecclésiastiques, en très grand nombre, avaient tenu, par leur présence, à témoigner au si digne aumônier de Notre-Dame-des-Anges, de leur plus entière sympathie. Nous citerons, entre autres : M. le chanoine Destombes, vicaire-général ; M. Vandebeuque, chanoine titulaire de la métropole ; M. le chanoine Leblanc, supérieur de l'Institution Libre du Sacré-Cœur ; M. le chanoine Holbecq, supérieur du collège de Marcq ; M. le chanoine Dhalluin ; M. le chanoine Binnau ; M. le chanoine Vanbockstael, curé-doyen de Saint-Christophe ; M. l'abbé Debrabant, curé-doyen de Notre-Dame; le R. P. Paul Lorthioit, supérieur d'un collège en Espagne ; le R. P. Jean-Baptiste Lorthioit, rédemptoriste, à Valence (France), ces deux derniers neveux de M. Peenaert, tous les membres du clergé de la ville, ainsi que MM. les professeurs de l'Institution libre du Sacré-Cœur, soit de 50 à 60 prêtres. Les anciens élèves qui avaient répondu à l'invitation se comptaient par plusieurs centaines.

A dix heures une messe selennelle a été chantée, à l'intention du jubilaire, dans la chapelle du monastère. C'est M. le chanoine Destombes qui a officié, assisté par les deux neveux de M. Peenaert, les R. P. Paul et Jean-Baptiste Lorthioit. A l'offertoire M. Destombes a prononcé une touchante allocution.

Il a tracé en termes émus et délicats l'histoire du monastère sous la sainte direction du vénérable jubilaire, montrant tout le bien qui s'est opéré dans cette sainte maison depuis cinquante ans.

Le monastère, en effet, a non seulement formé des élèves distinguées comme instruction, mais surtout, il a puissamment contribué à conserver à Tourcoing l'esprit de foi qui distingue cette ville.

Les batiments eux-mêmes ont subi les transformations les plus heureuses grace au savoir faire de l'intelligent aumônier.

Le chant du *Te-Deum* a cloturé la cérémonie religieuse, à l'issue de laquelle M. le chanoine Peenaert a reçu les félicitations.

Vers midi et demi, tous les invités se trouvaient réunis dans un banquet de près de 500 couverts, présidé par l'honorable jubilaire. Plusieurs toasts ont été portés : par M. le vicaire général Destombes, par M. l'abbé Decottignies, aumônier de Notre-Dame-des-Anges, au nom de la communauté, par le R. P. Lorthioit, représentant la famille de M. Peenaert, par M. le chanoine Leblanc et par M. le doyen de Saint-Christophe.

Mme Delahedde-Destombes s'est faite l'interprète des sentiments des anciennes élèves ; Mlle Marie Desseaux a parlé pour les jeunes filles appartenant à l'œuvre de Ste-Chantal et Mlle Madeleine Lamourette a présenté les compliments des élèves de l'établissement.

La musique a aussi joué son role : à citer un chœur exécuté par un groupe de dames et un duo de circonstance très bien dit par Mlles Marie Desurmont et Gabrielle Trentesaux.

Nous ne serions pas complet si nous ne mentionnions un autre jubilé qu'on a fait concorder avec celui de M. le chanoine Peenaert. L'une des religieuses de chœur de Notre-Dame-des-Anges, Mère Veronique, a renouvelé, mercredi, les vœux qu'elle avait prononcés, la première fois, en 1840. Mère Véronique a quitté Tourcoing pendant quelques années, pour aller fonder des maisons similaires en Ecosse et à la Jamaïque, mais sa santé ébranlée l'a ramenée au monastère où elle avait été admise, il y a cinquante ans, comme novice.

En résumé, fête en tous points réussie, qui fait honneur à celui qui en a été le héros comme à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à son éclat, fête qui datera dans les annales du monastère de Notre-Dame des Anges et qu'on n'oubliera pas de longtemps.

Postes et télégraphes. — On nous annonce qu'il serait créé pour le bureau des postes et télégraphes de Tourcoing sept nouveaux emplois dont deux de commis auxiliaires, un de gardien de bureau et quatre de facteurs de ville.

Si cette nouvelle est bien exacte, satisfaction sera ainsi donnée aux demandes réitérées qui ont été faites dans ce sens.

Le sursis de 30 jours. — Les termes de la circulaire ministérielle étaient formels et ne comportaient aucune restriction : tout conscrit de cette année ayant un frère en activité de service pouvait, sur sa demande, obtenir un sursis de 30 jours en attendant l'adoption, par le Sénat, de l'article additionnel à la loi militaire.

Or des pères de famille qui ont fait leur demande se sont vu refuser un sursis pour ce motif : *Que leur fils en activité de service avait refusé de signer l'engagement de faire ses cinq ans.*

Le vol de laines. — Nous avons dit, dans notre précédent numéro, que trois arrestations avaient été faites dans les journées de lundi et de mardi. Les trois inculpés, deux hommes et une femme, sont partis dans la matinée pour Lille.

Deux autres individus, soupçonnés d'avoir fait partie de la bande, sont toujours activement recherchés. Mais ils sont étrangers et ou les croit retournés dans leur pays.

Odyssée d'un extradé. — Etienne Dumont, âgé de 44 ans, veuf sans enfants, était employé au chemin de fer à Anzin, où il gagnait 5 fr. par jour. Cependant sa vieille mère était encore obligée de pourvoir à son entretien et à sa nourriture. Dans le courant de l'été dernier, il vint à Lille pour rendre visite à un ami. Celui-ci lui conta qu'il avait repris à une personne qu'il avait connue des cadeaux de valeur qu'il lui avait faits et il lui proposa de l'accompagner en Belgique où on se déferait de tout cela ; et on s'amuserait. Dumont, une tête faible, accepta.

On mena large vie et on fut vite à la fin du rouleau. Un beau matin Dumont se trouva seul dans un hôtel de Bruxelles ; son ami était parti dans la nuit, et depuis on n'en a pas eu de nouvelles.

Il y avait une note à payer, et Dumont n'avait pas un sou vaillant. La police intervint, Dumont dit qu'il s'appelait « Terroir ». La vérité ne tarda pas à être connue. Pour avoir donné un faux nom, le malheureux fut condamné à deux mois. Mardi, à l'expiration de sa peine, des gendarmes de Bruxelles l'ont amené à la frontière. Il a été conduit à Lille mercredi matin.

Mais ce n'est pas seulement son ancienne connaissance que l'ami avait volée, il avait en outre dévalisé de ses bijoux, la maîtresse de maison où elle était en service; et ce vol a été commis avec circonstances aggravantes d'escalade et d'effraction. Il va de soi que Dumont est poursuivi comme complice !

Neuville en-Ferrain. — *Rixe.* — Nous avons parle hier d'une rixe grave qui se serait produite lundi soir, à la sortie d'un cabaret. Nous avons vu le blessé ; les faits n'ont pas été exagérés ; il a la figure en capilotade.

La bataille a eu lieu, pour ainsi dire, sur la ligne frontière. Celui qui a reçu les coups prétend avoir été frappé *sur France*, tandis que son adversaire soutient que c'est en Belgique, à, au moins, (admirez la nuance) 1 mètre 20 centimètres de la ligne de démarquation. Deux témoins affirment la même chose; de sorte que les gendarmes de Tourcoing, n'auraient pas à informer sur l'affaire, d'autant plus que les différents acteurs sont belges.

Mais le blessé ne l'entend pas ainsi : il veut avoir affaire aux tribunaux français. On aurait, paraît-il, trouvé une bonne raison à cette singulière préférence : C'est que l'individu en question aurait différents comptes à régler dans son pays et aller à la caserne de gendarmerie de Mouscron pour exposer sa cause, ce serait courir grand risque de n'en pas sortir.

Les choses en sont là.

LETTRE ROUBAISIENNE

(*Suite et fin.* — *Voir le numéro du 6 novembre 1890*)

Les proverbes sont l'expression de la sagesse des nations. Monsieur O. de la Deûle l'a affirmé lui-même dans ses *Causeries* de la *Dépêche*. Je puis donc encore me servir de cette arme et lui citer le vieil adage qu'il paraît ignorer, et que tous connaissent cependant dans notre pays :

Roubaix la noble;
Lannoy la pauvre ;
Tourcoing la riche.

Monsieur O. de la Deûle continue ainsi :

« *Leur ville porte en ses armoiries une navette et des bobines et un « harnat » Ces armes parlantes suffisent à leur bonheur et volontiers ils accommoderaient à leur façon l'antique devise des Rohan*

« *Roi ne puis*
Prince ne daigne
Roubaisien suis ! »

Et quelle injustice ou quel grave inconvénient y trouveraît donc Monsieur O. de la Deûle ? Ne sait-il pas que cette devise nous appartient bien un peu, à nous autres Roubaisiens ? Comment cela ?

A la mort de Louis de Melun, marquis de Roubaix, le 13 juillet 1724, cette importante seigneurie échut aux enfants de sa sœur Anne-Julie, épouse du prince de Soubise. Le nouveau marquis de Roubaix se trouva donc être un *Rohan*, du nom de Charles, prince de Soubise et d'Epinoy, ami particulier de Louis XV, lieutenant général, gouverneur de Flandre, maréchal de France. L'une de ses filles, Victoire-Armande, était encore dame de Roubaix au moment où la révolution fit disparaître seigneuries et seigneurs.

Ce ne serait donc pas une bien coupable usurpation de la part des Roubaisiens de s'approprier la devise qui fut celle d'une de leurs familles seigneuriales.

Mais que Monsieur O. de la Deûle se rassure.

Point n'est besoin à notre bonne ville de glaner dans le champ d'autrui. Elle a, à elle, bien à elle, une devise que nulle autre ville n'oserait lui contester, devise qu'elle a glorieusement justifiée et justifie encore par ses actes.

Bien mieux que ses armoiries, cette devise est *parlante* à ce point qu'elle est devenue absolument inséparable du nom de notre ville

PROBITAS. INDUSTRIA.

Quant aux armoiries, Monsieur O. de la Deûle est-il bien sûr que « *les armes parlantes, portant navettes, bobines et harnat, suffisent à notre bonheur !* »

Ces armes furent en effet adoptées en 1818. Est-ce à dire qu'elles plurent à tout le monde et *qu'elles firent le bonheur des Roubaisiens ?* Certes non !

« Roubaix remiait tout ce que son passé avait de glorieux, l'antique illustration de ses seigneurs, l'ancienneté de sa manufacture, la noble origine de ses armoiries; il reniait ses plus chères traditions, les plus belles pages de son histoire. Et, tandis que d'autres villes, moins bien partagées, fouillent dans la nuit des temps pour se trouver une respectable origine et reculer l'âge de leurs institutions, l'oublieuse patrie des Hugues, des Otbert, des Alard, des Jean, des Pierre, des Isabeau de Roubaix, secouait sa vénérable parure, toute couverte de siècles et de gloire, pour revêtir une robe neuve et se donner un faux air de jeunesse ; comme si ses riches et nobles armoiries, consacrées par les âges, n'avaient pas formé le plus brillant joyau de son héritage communal et renfermé les symboles les mieux appropriés à son caractère, l'*hermine* à sa probité, les *gueules* à son courage, à son initiative, à sa hardiesse; comme si ces emblèmes promenés de par le monde, sur le *scel* de ses étoffes, n'avaient pas été les gages, partout reconnus et respectés, de sa loyauté commerciale. — Mais alors, il est vrai, rien n'était plus ignoré, plus négligé que notre histoire locale. »

Cette pensée, exprimée si nettement, en 1859, par l'historien de Roubaix, fut bien accueillie. M. Ernoult-Bayart, maire de la ville, et les membres du Conseil municipal furent unanimes à solliciter l'union dans le blason de la ville, des armoiries historiques et de l'écusson de 1818.

Ainsi modifiées, les armes *parlantes* de Roubaix « *suffisent à notre bonheur.* » Mais, pour ma part, j'eusse préféré la restitution pure et simple de l'ancien écu, auquel il ne m'eût pas déplu de voir se joindre, mais seulement comme *ornements*, les emblèmes de notre industrie.

Monsieur O. de la Deûle continue toujours :

« *C'est d'ailleurs à bon droit que les Roubaisiens sont fiers de leurs origines. Les fils ont conservé les qualités des peres, intelligents, travailleurs, entreprenants, probes et pratiques, ils se dévouent entièrement aux intérêts de leur cité, sans se préoccuper outre mesure de ce qui se passe au dehors.* »